

COUR SUPÉRIEURE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-067100-269

DATE : 29 MAI 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, **Registraire** (JA0858)

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE :
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN PROPRIÉTÉ MARINE LTÉE /
MARINE PROPERTY LEASEHOLDS LTD

Débitrice

-et-

BANQUE ÉQUITABLE

Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre intérimaire

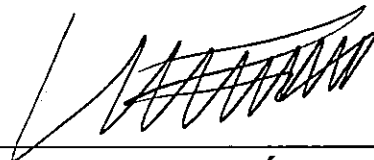
JUGEMENT

- [1] **CONSIDÉRANT** l'ordonnance de séquestre intérimaire prononcée le 16 avril 2026 par l'honorable Martin Castonguay, j.c.s., aux termes de laquelle Restructuration Deloitte inc. (le « **Séquestre intérimaire** ») a été nommée pour agir à titre de de séquestre intérimaire aux actifs de la débitrice La Société Immobilière en Propriété Marine Ltée (la « **Débitrice** ») dans le cadre du présent dossier;
- [2] **CONSIDÉRANT** les motifs exposés à la Requête pour la prolongation de l'ordonnance nommant un Séquestre intérimaire (la « **Requête** »), ainsi que les représentations du procureur de la Requérante et du Séquestre intérimaire;

- [3] **CONSIDÉRANT** que la Requête n'est pas contestée par la Débitrice, qui a toutefois indiqué qu'elle réserve son droit de contester la requête en nomination d'un séquestre national;
- [4] **CONSIDÉRANT** que la cause est fixée au 4 juin 2026 en salle 16.04 et que les parties demande le renouvellement de l'ordonnance jusqu'à cette date;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ABRÈGE** le délai de notification de la présente requête;
- [6] **ACCUEILLE** la présente requête;
- [7] **PROLONGE** l'ordonnance du 16 avril 2026, selon les mêmes conditions, jusqu'au 4 juin 2026 à 17h, ou jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu par le Tribunal relativement à la requête en nomination d'un séquestre national;
- [8] **ORDONNE** l'exécution provisoire nonobstant appel du jugement à intervenir;
- [9] **LE TOUT** sans frais.



Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

JA0858